Ville de
GIEN

Cesel

Commission

Rapport à Monsieur Christian Bouleau
Maire de Gien

Création d'une piste de vélo-cross

Le cadre de réflexion

L'objectif essentiel du Cesel est d'imaginer et de proposer des réalisations qui permettent de bonifier l'image de la ville de Gien, d'améliorer le cadre de vie de ses habitants en tenant compte des contraintes budgétaires contraintes actuelles.
Le projet de terrain de vélo-cross, mis à l'étude par la commission sociale pour répondre à un besoin de loisirs hors milieu associatif de la jeunesse giennoise, répond en tous points à cette définition.

Préambule

Nombre de jeunes Giennois, particulièrement les adolescents, sont souvent désœuvrés pendant leur temps libre, période qu'il faut comprendre comme étant celle où ils ne sont ni à l'école, ni au travail, ni -éventuellement- au sein d'une association.
La commission sociale, se fondant sur l'expérience personnelle de certains de ses membres, acquise au contact des intéressés, constate que ces jeunes ont des envies non-satisfaites, notamment dans le domaine d'activités accessibles de manière permanente.
Parmi ces activités, le vélo, mais également d'autres impliquant des engins à roues les plus divers (patins à roulettes, rollers, skate-board... etc), pouvant faire l'objet de projets séparés.
L'idée d'un terrain de vélo-cross a donc été explorée et validée.

Procédure

Ce dossier a été mis à l'étude lors de la réunion de la commission du 11 septembre 2017 sur proposition de Simone Pingot qui en a pris la responsabilité et qui a reçu le soutien de Francis Taillant, coordinateur, lors de ses investigations.
Ces dernières se sont traduites par des visites sur un terrain propice à ce genre d'activités, chemin du Val à Gien, des recherches au service du cadastre et une rencontre avec François Broual, président du Moto-Club de Gien pour avis.
Cette étude a demandé une vingtaine de heures de travail au total et n'a entraîné aucune dépense pour la collectivité.

Remise du rapport

Ce rapport sera remis à Christian Bouleau, maire, après approbation de la commission sociale, lors de l'assemblée plénière du mercredi 24 janvier 2018.

Présentation du projet

Permettre aux jeunes de s'occuper à tous moments est ressenti comme un moyen de répondre à leurs aspirations et est -en conséquence- de nature à contribuer à la paix sociale et au bien vivre ensemble.
Le Vélo-cross peut être, mais pas seulement, un des moyens d'y répondre.
Après avoir envisagé la création d'un parc dévolu aux engins à roues non motorisés, la commission sociale a choisi un projet moins ambitieux, dédié uniquement au vélo-cross, pour une mise en place rapide après examen par les services municipaux des contingences législatives et réglementaires, notamment en matière de sécurité.
Très vite la commission s'est intéressée à des terrains situés chemin du Val, en face de la station d'épuration, au lieu-dit « l'île aux Marmitons », entre la voirie et la Loire.
Ces terrains sont connus pour avoir servi à la Faïencerie qui y a déversé ses « cassons » durant des décennies. Avec le temps, la nature y a repris ses droits.
Il s'agit de trois parcelles appartenant à la ville de Gien ,d'une contenance totale de 27 621 m² et se trouvant en zone inondable (2N3). De ce fait leur destination est très limitée.
Des amateurs de motos et de quads s'y exercent parfois et, avec le temps, leurs évolutions ont permis de façonner un parcours qui offre des obstacles et difficultés suffisants pour des amateurs de vélo-cross.
Le président du Moto-Club de Gien consulté ne voit pas d'inconvénient à ce que cette piste accueille des adeptes de vélo-cross, mais déconseille formellement de les faire cohabiter avec des motards. Ces derniers sont d'ailleurs soumis à une législation plus astreignante.
Cette piste pourrait être facilement aménagée et mise en valeur par un nettoyage et un essartage des lieux en prenant soin de préserver les arbres qui poussent ça et là et déterminent le tracé tout en renforçant l'attrait paysager de l'endroit.
Il est relevé que ce site est parfois traversé par des pêcheurs qui se rendent en bord de Loire pour pratiquer leur loisir.
La commission constate qu'une aire de stationnement peut facilement être aménagée si nécessaire.

Propositions

La commission sociale du Cesel, considérant le faible impact financier propose :
- Que la piste soit attribuée aux amateurs de vélo-cross.
- Qu'un nettoyage du site soit opéré avant son affectation.
- Que le cadre législatif et réglementaire soit étudié et mis en place, sachant que l'utilisation actuelle du terrain échappe à tout contrôle.
- Que la ville communique sur la réalisation de ce projet, sa mise à disposition aux jeunes amateurs et les conditions d'utilisation à respecter.

Fait à Gien le 9 janvier 2018
Le rapporteur général

Martial Poncet

Annexes

Emprise des terrains concernés
Iles aux Marmitons
Google
Source Google. Projet piste vélo-cross commission sociale Cesel Gien

Détails de la piste en son état actuel
Source Google. Projet vélo-cross commission sociale Cesel Gien
Google
Données cartographiques ©2017 Google 10 m

Annexes suite

Gien à la carte

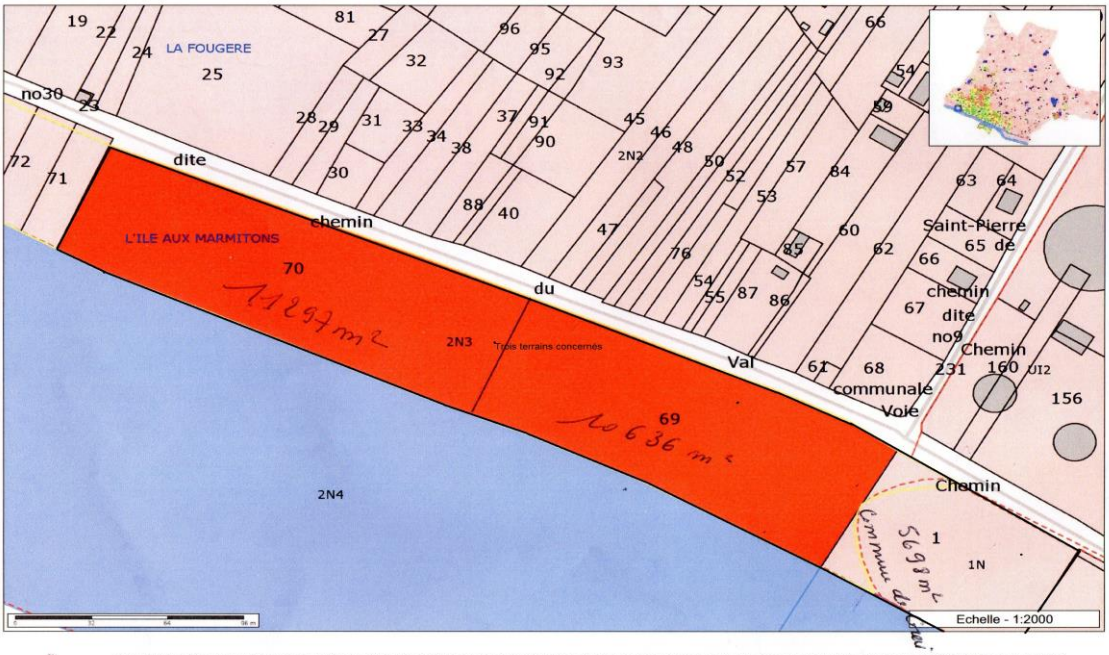

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Gien à la carte

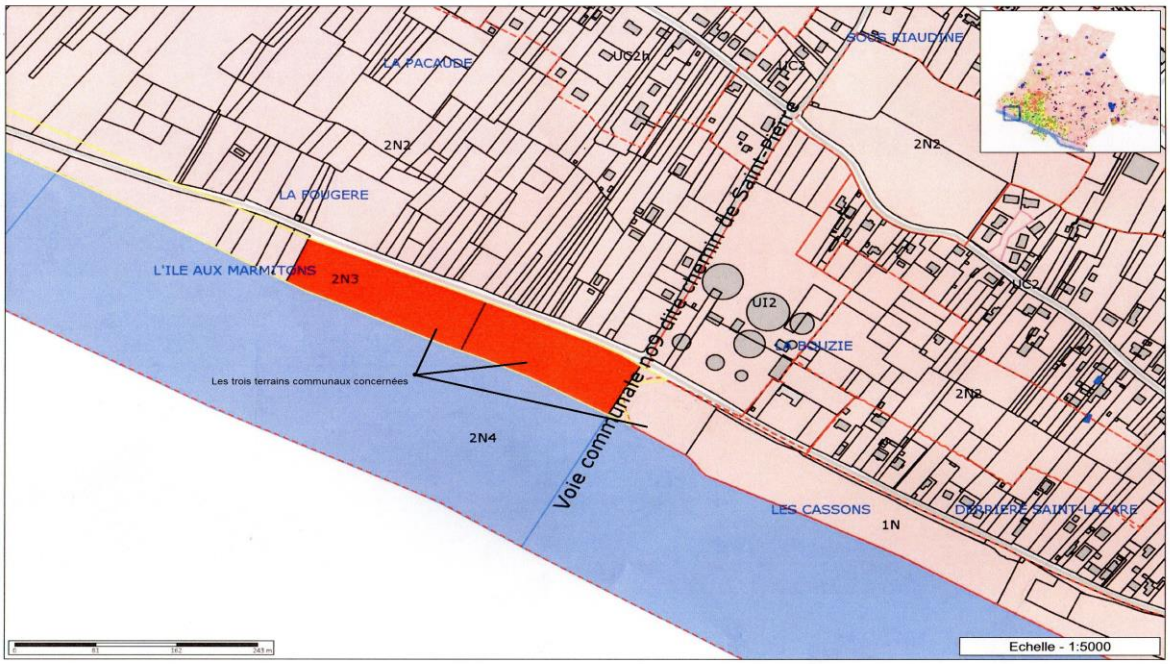

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Photos du terrain
(Simone Pingot)